

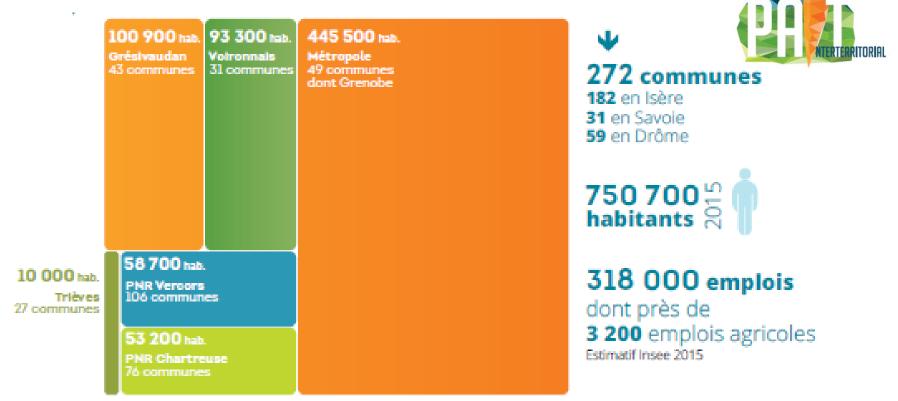


- ➤ La démarche des « **Projets alimentaires territoriaux** » (loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 Art. 39) :
 - Un cadre de travail collectif pour des actions partenariales et cohérentes autour de l'alimentation, répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé
 - ❖ Qui s'appuie sur :
 - Un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale,
 - Un diagnostic du besoin alimentaire du bassin de vie,
 - Une connaissance des particularités socio-économiques et environnementales du territoire
 - pour apporter des réponses concrètes répondant aux problématiques locales.
- ➤ Les projets alimentaires territoriaux sont éligibles aux appels à projets du Programme National pour l'Alimentation et aux crédits FEADER, FEDER et LEADER.

→ Depuis 2015, des coopérations préexistantes dans le cadre de la SAAIT :

Foncier agricole, produits locaux et circuits courts, formation des acheteurs publics, cartographie de l'achat local, pôle agroalimentaire Département-Métropole...

- → Depuis 2018, une échelle élargie :
- Grenoble-Alpes Métropole
- Communautés de communes du Grésivaudan, du Trièves et du Voironnais
- Parcs naturels régionaux Chartreuse et Vercors
- Ville de Grenoble



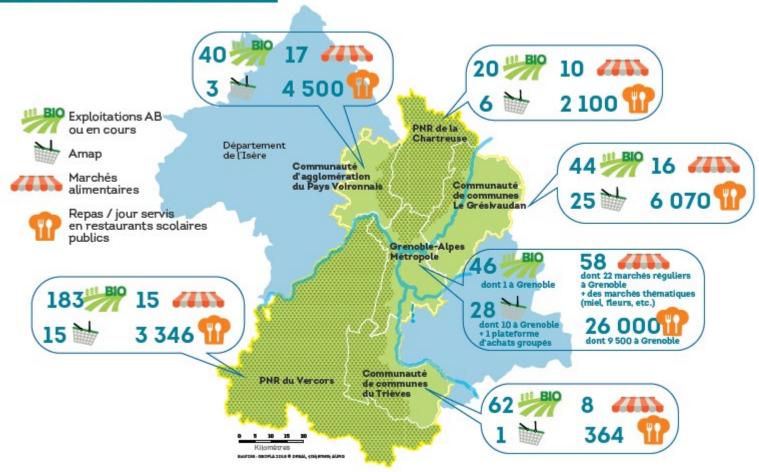


5 enjeux:

- → Préservation et reconquête du foncier agricole, maintien des agriculteurs, aide à l'installation de nouvelles exploitations
- → Soutien aux grands équipements pour développer les circuits de proximité et soutenir l'activité du territoire (abattoirs, laiteries et coopératives laitières, minoterie, légumerie, plates-formes de producteurs, MIN...)
- → Santé et protection de l'environnement : eau, énergie, biodiversité, lutte contre le changement climatique et les pollutions, santé des agriculteurs et des citoyens
- → Accompagnement des circuits de proximité producteurs-consommateurs, et développement de la part de produits locaux et biologiques dans la restauration collective
- → Sensibilisation et mobilisation pour les changements de pratiques alimentaires et professionnelles : formations, actions pédagogiques, événements et communication



Portrait chiffré de l'alimentation sur le territoire





Un conseil de l'alimentation, installé en avril 2019, qui rassemble :

- Associations et citoyens

Collectif autonomie alimentaire (Cultivons nos toits, Des jardins pour vivre, Terre vivante...), réseau des conseils de développement, associations naturalistes et d'éducation à l'environnement, associations de consommateurs

- Acteurs techniques et socioprofessionnels Recherche, coopératives, groupements d'éleveurs, acteurs de l'eau, de la santé, syndicats professionnels, SAFER, CAUE, ADAbio...
- Institutions publiques et chambres consulaires
- → Son rôle : fédérer, débattre, orienter



1 : Partager, coopérer, accompagner : GOUVERNANCE échanges d'expériences, projets collectifs, adhésion aux réseaux nationaux, aide à l'émergence de projets alimentaires locaux



2 : Anticiper, améliorer, renaturer : ENVIRONNEMENT ET SANTE déchets, gaspillage, valorisation des productions locales, prospective climatique, réseau de « fermes en expérimentation », accompagnement des actions paysagères et agroécologiques, biodiversité, renaturation des sols



3 : Préserver, mobiliser, transmettre : FONCIER accompagnement à la conversion, acquisition foncière, aide aux transmissions et aux installations, compensations agricoles



4 : Produire, transformer, distribuer : FILIERES LOCALES Aides aux porteurs de projets, soutien aux outils de transformation, appui aux grands équipements



5 : Former, sensibiliser, se nourrir : CHANGEMENT DE PRATIQUES Droit à une alimentation saine, juste et durable, éducation alimentaire auprès des consommateurs tout au long de la vie, santé et nutrition, restauration collective, sensibilisation des restaurateurs



5 : Valoriser, inciter, découvrir : VALORISATION DES PRODUITS LOCAUX



- → Aborder l'alimentation comme un système, du champ à l'assiette
- → Un projet qui crée de la solidarité et du lien

La délibération autorise la Métropole à porter le dossier auprès du Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation en notre nom collectif.